



CRECHE PARENTALE PARENTS ENFANTS DU VAL D'ORGE

Association Loi 1901
Siège social : 71 rue de Petit Vaux
91360 EPINAY SUR ORGE

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



CRECHE PARENTALE PARENTS ENFANTS DU VAL D'ORGE

Association Loi 1901
Siège social : 71 rue de Petit Vaux
91360 EPINAY SUR ORGE

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PARENTS ENFANTS DU VAL D'ORGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités figurant à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne, le 18 juillet 2025

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 270	1 270				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	72 501	54 647	17 854	19 517	1 663	8.52
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 706		1 706	1 706		
	Total I	75 477	55 917	19 560	21 223	1 663	7.84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 295		4 295	4 059	236	5.81
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	52 385		52 385	67 548	15 163	22.45
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	118 522		118 522	69 412	49 110	70.75
	Charges constatées d'avance (2)				1 734	1 734	100.00
	Total II	175 216		175 216	142 768	32 449	22.73
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	250 693	55 917	194 776	163 990	30 786	18.77

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	116 410		120 794		4 384	3.63
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	43 270		4 384		47 654	NS
	Situation nette (sous total)	159 680		116 410		43 270	37.17
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	12 861		13 229		369	2.79
	Provisions réglementées						
	Total I	172 541		129 639		42 902	33.09
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	15 697		21 226		5 528	26.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	6 538		13 125		6 587	50.19
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	22 236		34 351		12 115	35.27
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	194 776		163 990		30 786	18.77

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 250		1 000		250	25.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	199 209		167 725		31 485	18.77
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	58 306		60 332		2 027	3.36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 700		1 570		130	8.28
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	2				2	
Total I	260 467		230 627		29 840	12.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	59 195		44 300		14 895	33.62
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 636		2 861		225	7.88
Salaires et traitements	142 444		160 703		18 259	11.36
Charges sociales	36 146		27 629		8 517	30.83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 637		2 267		370	16.32
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1		788		787	99.83
Total II	243 059		238 549		4 511	1.89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	17 408		7 921		25 329	319.76

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1	925	1	955	30	1.56
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1	925	1	955	30	1.56
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1	925	1	955	30	1.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	19	333	5	966	25 299	424.05
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	24	060	6	920	17 140	247.71
Sur opérations en capital	1	554	1	544	10	0.64
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	25	614	8	464	17 150	202.63
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1	677	6	882	5 205	75.63
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	1	677	6	882	5 205	75.63
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	23	937	1	582	22 355	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	288	006	241	046	46 960	19.48
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	244	736	245	431	695	0.28
5. EXCEDENT OU DEFICIT	43	270	4	384	47 654	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

SOMMAIRE

page
12

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	15
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif à signaler sur cet exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 270		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 415		
Installations générales agencements aménagements divers	66 112		974
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	638		
Emballages récupérables et divers	3 362		
TOTAL	71 527		974
Prêts, autres immobilisations financières	1 706		
TOTAL	1 706		
TOTAL GENERAL	74 503		974

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 270	1 270
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 415	1 415
Installations générales agencements aménagements divers			67 086	67 086
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			638	638
Emballages récupérables et divers			3 362	3 362
TOTAL			72 501	72 501
Prêts, autres immobilisations financières			1 706	1 706
TOTAL			1 706	1 706
TOTAL GENERAL			75 477	75 477

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		1 270			1 270
TOTAL					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 318	12		1 330
Installations générales agencements aménagements divers		49 847	2 159		52 006
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		362	128		490
Emballages récupérables et divers		483	338		821
TOTAL		52 010	2 637		54 647
TOTAL GENERAL		53 280	2 637		55 917
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	12				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 159				
Matériel de bureau informatique mobilier	128				
Emballages récupérables et divers	338				
TOTAL	2 637				
TOTAL GENERAL	2 637				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 706	1 706	
Autres créances clients	4 295	4 295	
Divers état et autres collectivités publiques	35 485	35 485	
Débiteurs divers	16 900	16 900	
TOTAL	58 385	58 385	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	4 837	4 837		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 735	8 735		
Autres impôts taxes et assimilés	2 126	2 126		
Autres dettes	6 538	6 538		
TOTAL	22 236	22 236		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	52 385
Total	52 385

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	6 094
Autres dettes	6 538
Total	12 632

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat et les contributions volontaires n'ont pas fait l'objet d'une évaluation fiable.

Autres éléments significatifs :

Objet social :

L'article 3 des statuts de l'association précise l'objet de l'association :

« - de participer à la création et à la gestion d'une crèche parentale pour les enfants de l'âge de deux mois jusqu'à l'admission en école maternelle ;
- de se donner tous les moyens appropriés, notamment d'études et de diffusion, pour la poursuite des buts ci-dessus ;
- d'exercer d'une façon générale toute activité liée directement ou indirectement à l'objet ci-dessus rappelé. »

Effectif :

L'association a employé environ 5 salariés (ETP) au cours de l'exercice.

Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants :

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Incidence de la fiscalité :

Néant.

Résultat exceptionnel de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2024 est marqué par l'intégration en produit exceptionnel des « Bonus Territoire » des années 2022 et 2023. Ce bonus, mis en place par la CAF pour soutenir le développement des services aux familles, était auparavant versé directement aux communes, censées ensuite en faire bénéficier les structures présentes sur leur territoire. Son mode de versement ayant évolué récemment, et face à un manque de clarté sur son fonctionnement, le Bureau avait fait le choix de ne pas les comptabiliser en produit tant que la situation n'était pas clarifiée. En 2024, avec une meilleure visibilité sur cette aide et les montants finalement perçus, il a été décidé de les intégrer, ce qui a mécaniquement augmenté le résultat net pour cette année.

Engagement en matière de pensions et retraites :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice du fait de son caractère peu significatif.